

ENTENTE PARR

MISE EN CONTEXTE

Voici une entente de coresponsabilité présentée par la Table de Développement Social Centre-Sud (TDS).

À travers cette entente, la TDS souhaite réaffirmer sa volonté de porter collectivement son plan de quartier et s'assure ainsi du partage équitable de la responsabilité de celui-ci.

Cette entente poursuit plusieurs objectifs :

- Avoir une définition commune du concept de coresponsabilité ;
- Générer de l'adhésion autour du plan de quartier ;
- Mobiliser les parties prenantes autour des actions et stratégies du plan de quartier ;
- Clarifier les rôles et responsabilités des partenaires du plan d'action et la structure de soutien.

La coresponsabilité - Définition

Pour le Centre-Sud, la coresponsabilité est un ensemble d'acteur·trices qui décident, dans un souci d'équité et d'inclusivité, de s'engager vers l'atteinte des résultats associés au plan de quartier. Ce travail se déploie dans le respect des compétences et des limites de chacun, à travers un engagement moral et formel, qui mise sur la complémentarité.

En tant que partenaire du plan de quartier,
je m'engage à :

PARTAGER

- L'information pertinente aux bonnes parties prenantes ;
- La vision générale du plan de quartier et les changements souhaités;

AGIR

- Via une perspective intersectorielle ;
- En adoptant des pratiques démocratiques et inclusives ;

REPRÉSENTER

- Le plan d'action auprès des différents publics afin de susciter l'adhésion générale (équipe de travail, citoyen·nes, partenaires, etc.) ;

RESSENTIR

- En faisant preuve de curiosité (poser des questions, rester ouvert aux points de vue différents) ;
- En faisant preuve de créativité (émettre des idées, suggestions, recommandations, les remettre en question) ;
- En agissant avec respect (dans le langage, à propos de ses limites et de celles d'autrui, imputabilité, etc.).

De son côté, dans le respect de ses limites, la structure de soutien de la
TDS Centre-Sud (équipe de la CDC Centre-Sud) s'engage à :

- Guider la stratégie générale (compréhension commune des enjeux, suivi des principes, etc.) ;
- Soutenir la recherche de financement (publics et privés) pour l'atteinte des objectifs ;
- Soutenir la coordination des activités ;
- Guider le système d'évaluation commun ;
- Stimuler l'adhésion et la participation des communautés concernées au plan de quartier ;
- Accompagner les partenaires dans leurs revendications structurelles.